Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

SAPEURS POMPIERS LOIRET

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOIRET

BUREAU DU CASDIS

Réunion du 4 novembre 2026

Voix délibérative : MM. GAUDET - MME DURY – M. VACHER – Mme ROY MILOT – M. BRICHARD

VOTE :
En exercice : 5
- Présents : 5
- Votants : 5

DÉCISION DU BUREAU N°D2026-G4

OBJET : Autorisation donnée au Président de signer un acte modificatif relatif au marché AO243SM08 - Fourniture de dispositifs médicaux et de médicaments à destination des pharmacies à usage intérieur des SDIS de la Région Centre Val de Loire et du SDIS de la Nièvre -L3243M08 – Gants d'examen à usage unique

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de la commande publique et notamment son article R2194-1 ;

VU La décision D2024-F6 du Bureau du Conseil d'administration du 20 novembre 2024 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer une convention de groupement de commande ayant pour objet l'achat de fournitures à destination des pharmacies à usage intérieur entre les SDIS de la région Centre – Val de Loire et le SDIS de la Nièvre

VU L'accord-cadre - Fourniture de dispositifs médicaux à destination des SDIS de la région Centre Val-de-Loire et le SDIS de la Nièvre n° AO243SM08 - Gants à usage unique- L3243M08 ;

VU La décision D2026-E6 du Bureau du Conseil d'administration du 2 juillet 2026 autorisant le Président du Conseil d'administration à signer un acte modificatif relatif au marché AO243SM08 - Fourniture de dispositifs médicaux et de médicaments à destination des pharmacies à usage intérieur des SDIS de la Région Centre Val de Loire et du SDIS de la Nièvre -L3243M08 – Gants d'examen à usage unique

VU La proposition de la société EUROMEDIS d'un ajustement à la baisse des tarifs ;

VU Le projet d'acte modificatif n°2 ;

VU Le rapport n°4 présenté par le Président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

IL EST DÉCIDÉ : **Pour : 5** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Article 1er : D'autoriser le Président à signer l'acte modificatif n°2 à l'accord-cadre AO243SM08 - Gants d'examen à usage unique actant l'ajustement des tarifs de la société Laboratoires EUROMEDIS sur la période du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026.

Article 2 : Cet acte modificatif n° 2 conduit à une augmentation du montant initial et global du marché du groupement, en cours d'exécution, à hauteur de 0,90 % pour l'ensemble du groupement, soit 1,10 % du montant de la part du SDIS du Loiret pour la période considérée.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

Suite de la décision D2026-G4 du 04/11/2026

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SDIS, aux chapitre et article concernés.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours et Mme la Comptable publique sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Marc GAUDET

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

ACTE MODIFICATIF N° 2

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

SDIS du Loiret
195 rue de la Gourdonnerie
45404 Fleury les Aubrais

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Laboratoires EUROMEDIS
ZA de la Tuilerie – 12 rue Pierre Bray
60290 NEUILLY SOUS CLERMONT

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

AO243SM08_ Fourniture de dispositifs médicaux à destination des pharmacies à usage intérieur des SDIS de la Région Centre Val de Loire et du SDIS de la Nièvre_L3243SM08 – Gants d'examen à usage unique.

- Date de la notification du marché public : **11 décembre 2024**
- Durée d'exécution du marché public : **du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028**
- **Montant maximum annuel** :
  - Montant HT : **61 000,00 €.**
  - Montant TTC : 73 200,00 €

réparti comme suit :

SDIS 18 = 6 500 € HT (catalogue 1 000 euros HT) = **7 500,00 € HT**
SDIS 28 = 12 500 € HT (catalogue 1 000 euros HT) = **13 500,00 € HT**
SDIS 36 = 4 500 € HT (catalogue 1 000 euros HT) = **5 500,00 € HT**
SDIS 41 = 12 500 € HT (catalogue 1 000 euros HT) = **13 500,00 € HT**
SDIS 45 = 14 500 € HT (catalogue 1 000 euros HT) = **15 500,00 € HT**
SDIS 58 = 4 500 € HT (catalogue 1 000 euros HT) = **5 500,00 € HT**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

- **Montant maximum sur la totalité du marché** :
  - Montant HT : **244 000,00 €**
  - Montant TTC : 292 800,00 €

réparti comme suit :

SDIS 18 = 26 000 € HT (catalogue 4 000 euros HT) = **30 000,00 € HT**
SDIS 28 = 50 000 € HT (catalogue 4 000 euros HT) = **54 000,00 € HT**
SDIS 36 = 18 000 € HT (catalogue 4 000 euros HT) = **22 000,00 € HT**
SDIS 41 = 50 000 € HT (catalogue 4 000 euros HT) = **54 000,00 € HT**
SDIS 45 = 58 000 € HT (catalogue 4 000 euros HT) = **62 000,00 € HT**
SDIS 58 = 18 000 € HT (catalogue 4 000 euros HT) = **22 000,00 € HT**

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le 26 août dernier, la société EUROMEDIS, titulaire de l'accord-cadre relatif à la fourniture de gants d'examen à usage unique, passé en groupement de commandes avec les SDIS de la Région Centre et le SDIS de la Nièvre, a informé le SDIS du Loiret, que la situation géopolitique actuelle au Moyen-Orient engendre toujours des perturbations majeures sur les marchés des matières premières.

Néanmoins, au regard des améliorations constatées sur les dispositifs médicaux, la société EUROMEDIS sollicite la mise en place d'une remise exceptionnelle et temporaire de ces conditions tarifaires sur les gants d'examen à usage unique, à compter du 1er octobre 2026 jusqu' au 31 décembre 2026, conduisant à une baisse du prix unitaire du gant d'examen Nitrile.

Conformément à la législation en vigueur :
Article R. 2194-1 du CCP, *« le marché peut être modifié lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux du marché ».*

Article 14 du CCAP *« La procédure de réexamen ainsi définie peut-être initiée dans les cas suivants : - Modifications des conditions financières du marché, quels que soient leurs montants, pour compenser les conséquences des hausses imprévisibles de certains coûts d'approvisionnement ou modification rendues nécessaires dans le cadre de l'exécution des prestations ».*

Le présent avenant a pour objet la modification du montant initial et global du marché du groupement en cours d'exécution ; et d'acter, à titre temporaire, le prix unitaire du gant d'examen Nitrile à 2,45 € H.T au lieu de 2,89 € H.T. (prix H.T. au 01.07.2026 conformément à l'acte modificatif n°1), **pour la période du 1er octobre 2026 au 31 décembre 2026**.

Les éléments justificatifs et la décomposition des coûts sont joints en annexe du présent acte modificatif.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

Pour le SDIS 45 :

Montant de l'acte modificatif n° 1 : + 1 020,00 € H.T **soit 1 224,00 € T.T.C.**

- Montant HT : 16 520,00 €
- Montant TTC : **19 824,00 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 63 020,00 €
- Montant TTC : **75 624,00 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 1 : **1,65 %**

Montant de l'acte modificatif n° 2 : + 696,00 € H.T **soit 835,20 € T.T.C.**

- Montant HT : 17 216,00 €
- Montant TTC : **20 659,20 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 63 716,00 €
- Montant TTC : **76 459,2 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **1,10 %**

Soit un % d'écart introduit par les actes modificatifs n° 1 et n° 2 : 2,75 %

Les SDIS 18, 28, 36, 41 et 58 ne sont pas concernés par l'acte modificatif n°1 n'ayant pas de besoins sur la période concernée.

Pour le SDIS 18 :

Montant de l'acte modificatif n° 2 : + 58,00 € H.T **soit 69,60 € T.T.C.**

- Montant HT : 7 558,00 €
- Montant TTC : **9 069,60 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 30 058,00 €
- Montant TTC : **36 069,60 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **0,19 %**

Pour le SDIS 28 :

Montant de l'acte modificatif n° 2 : + 580,00 € H.T **soit 696,00 € T.T.C.**

- Montant HT : 14 080,00 €
- Montant TTC : **16 896,00 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 54 580,00 €
- Montant TTC : **65 496,00 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **1,07 %**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

Pour le SDIS 36 :

Montant de l'acte modificatif n° 2 : + 156,60 € H.T **soit 187,92 € T.T.C.**

- Montant HT : 5 656,60 €
- Montant TTC : **6 787,92 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 22 156,60 €
- Montant TTC : **26 587,92 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **0,71 %**

Pour le SDIS 41 :

Montant de l'acte modificatif n° 2 : + 551,00 € H.T **soit 661,20 € T.T.C.**

- Montant HT : 14 051,00 €
- Montant TTC : **16 861,20 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 54 551,00 €
- Montant TTC : **65 461,20 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **1,02 %**

Pour le SDIS 58 :

Montant de l'acte modificatif n° 2 : + 174,00 € H.T **soit 208,80 € T.T.C.**

- Montant HT : 5 674,00 €
- Montant TTC : **6 808,80 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 22 174,00 €
- Montant TTC : **26 608,80 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **0,79 %**

Pour l'ensemble du groupement :

Montant de l'acte modificatif n° 1 : + 1 020,00 € H.T **soit 1 224,00 € T.T.C.**

- Montant HT : 62 020,00 €
- Montant TTC : **74 424,00 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 245 020,00 €
- Montant TTC : **294 024,00 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n°1 : **0,42 %**

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

Montant de l'acte modificatif n° 2 : 2 215,60 € H.T **soit 2 658,72 € T.T.C.**

- Montant HT : 64 235,60 €
- Montant TTC : **77 082,72 €**

Nouveau montant total du marché public :

- Montant HT : 247 235,60 €
- Montant TTC : **296 682,72 €**
- % d'écart introduit par l'acte modificatif n° 2 : **0,90 %**

Soit un % d'écart introduit par les actes modificatifs n° 1 et n° 2 : 1,32 %

- Clauses initiales du contrat :

Toutes les clauses initiales du marché non expressément modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le 18/11/2026
ID : 045-284500253-20261104-DECI_2026_G4-DE

- Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.